

«Rendre public ce qui voulait rester caché.»

# AARGOS

## (L') AUDACE RÉCOMPENSÉE

Une fois n'est pas coutume, voilà une énorme nouvelle à 600 millions €. Non, ce n'est pas l'un d'entre vous qui a gagné au loto mais une association, que dis-je son président, Monsieur Daniel Roques, dont l'action va rapporter ce montant d'économies aux éleveurs. L'histoire commence en 2002 devant le Tribunal de grande instance de Vannes. Cette année-là, l'association Audace (Association des Utilisateurs et des Distributeurs de l'Agrochimie Européenne) obtient la relaxe de 105 éleveurs bretons prévenus pour avoir acheté des médicaments vétérinaires espagnols. La Cour d'appel de Rennes confirme. Dans la foulée, l'association aide les mêmes éleveurs, qualifiés en substance de contrefacteurs par Le Canard enchaîné, à gagner un procès en diffamation contre ledit canard ! Les éleveurs profitent alors d'un vide juridique pour poursuivre leurs emplettes au-delà des Pyrénées jusqu'en 2005. En effet, cette année-là, un décret vient tout verrouiller puisqu'il n'autorise que les seuls grossistes à introduire des spécialités européennes sur le territoire national. Or, ceux-ci sont tellement dépendants des fabricants qu'ils n'ont aucun intérêt à le faire. On ne mord pas la main qui nourrit, n'est-ce pas. Audace ferraille alors devant le Conseil d'Etat et la Commission européenne alors que la directive de 2001 assure formellement l'harmonisation d'un marché du médicament vétérinaire qui, en France, pèse 2 milliards €. L'association a calculé que le blocage français permet aux laboratoires de se mettre tous les ans 600 millions € dans la poche. La différence de tarif la plus extravagante concerne l'enrofloxacin. Cet antibiotique, sous sa forme générique, fabriqué en France, est vendu 18 € le litre en Espagne. La spécialité de Bayer proposée en France se situe entre 220 et 260 €/litre. De quoi faire tousser jusqu'à l'apoplexie même si l'antibiotique en question soigne les pathologies du système respiratoire des animaux ! La commis-

sion européenne, après avoir salué l'action d'Audace, se ravise avec l'arrivée de Michel Barnier comme commissaire européen du marché intérieur entre 2010 et 2014. Cela ne semble pas être un hasard puisqu'en février 2006, Michel Barnier devenait vice-président de Mérieux Alliance, un groupe de laboratoires pharmaceutiques ! Quant à la toute puissante Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture, sous la coupe des vétérinaires et non des agros, elle se permet d'intervenir auprès du procureur général de la Cour d'appel de Poitiers pour qu'il fasse appel d'une décision favorable aux éleveurs obtenue par Audace devant le TGI de Niort...

Toutefois, à l'inverse de toutes les autres juridictions qui refuseront pendant 10 ans de questionner la Cour de Justice de l'Union européenne, le 15 janvier 2015, la Cour d'appel de Pau pose des questions préjudicielles. Le 27 octobre 2016, la Cour européenne reconnaît enfin aux éleveurs le droit d'avoir accès aux importations parallèles de médicaments vétérinaires.

Après que ses actions eurent permis aux agriculteurs d'acheter des produits phytosanitaires au sein de l'Union européenne, il aura fallu 14 années de batailles juridiques, une garde à vue, des allées et retours dans les tribunaux, des réunions avec des producteurs jusqu'à pas d'heures en Bretagne et au pays basque, des milliers de pages et des tonnes de salive pour que Daniel Roques triomphe de nouveau. Au-delà des conflits d'intérêts et des pressions politiques ayant retardé l'harmonisation, il est surtout préférable de retenir le travail méticuleux et acharné de cet homme hors du commun. Comme une leçon à ceux qui baissent les bras, à ceux qui répètent inlassablement, « c'est comme ça, on n'y peut rien », cette affaire montre une chose : osez, soyez audacieux et vous serez récompensés...

Editorial - Guy Laluc

## LA CHINE INVESTIT TOUTS AZIMUTS

« L'agrobusiness australien fait saliver Pékin », témoigne **L'EXPANSION** octobre. Ainsi, 12 accords portant sur le lait, le bœuf et le coton ont été signés en 2015 pour 375 millions de dollars. Rebondissement dans l'affaire des Chinois dans l'Indre : **LE FIGARO** 14/10/16 révèle que l'homme d'affaires chinois qui a acheté les 1700 hectares dans ce département vient de passer un partenariat avec la coopérative Axereal pour exporter de la farine vers la Chine. Et le président de la coopérative française de se féliciter car « nous allons vendre de la farine produite dans nos moulins, et ce à des prix de marché intéressants pour nos adhérents »...

L'éditorialiste d'**OUEST FRANCE** 28/09/16 considère que l'arrivée d'investisseurs chinois, Synutra, dans une tour de séchage de lait en Bretagne est « au moins à court terme » une chance pour la France. Par contre, Synutra « imposera ses prix à des éleveurs qui devront être dans la course des prix mondiaux ». « Il y a aussi un risque à faire de la Bretagne un simple producteur de matière première », admet le journaliste. D'ailleurs, **LES ECHOS** 28/09/16 soulignent que les 285 millions de litres de lait annuels achetés auprès des producteurs de Sodiaal sont payés « de l'ordre de 270-280 euros la tonne ». Dans 2 communiqués du 29/09/16 et 30/09/16, l'OPL indique que pour faire 1 kg de poudre de lait, il faut 2,85 litres de lait (déduction des annonces faites du besoin de 285 millions de litres de lait pour faire 100 000 tonnes de poudre) que la boîte de 900 grammes part de France à environ 5 € pour être vendue de 50 à 90 € en Chine. Bref, la valeur ajoutée échappe encore une fois au producteur, s'indigne fort justement la branche laitière de la Coordination rurale...

Quant à **LA CROIX** 6/10/16, elle s'interroge sur le contrat liant Sodiaal à Synutra dont les adhérents de la coopérative « ignorent tout ». Le quotidien a voulu en savoir plus mais « cette dernière n'a pas voulu entrer dans les détails du contrat » mais a confirmé que la zone de collecte pouvait aller « un peu plus loin » que la région bretonne.

## MONSANTO S'ATTIRE DES FOUDRES

**CAUSETTE** octobre rappelle qu'un collectif international de juristes (Corinne Lepage), de personnalités (Olivier de Schutter l'ancien rapporteur à l'ONU sur le droit à l'alimentation, Vandana Shiva, etc.) et d'ONG a créé le tribunal Monsanto pour tenter de faire juger cette multinationale pour écocide auprès de la Cour pénale internationale de La Haye (cette juridiction ne s'occupe pas encore des crimes contre l'environnement). Nicolas Hulot soutient ce tribunal qui veut démontrer « comment des multinationales, au nom du profit, mettent en danger la santé des populations et la vie sur la planète »...

## QUE PENSER DES NOUVEAUX OGM

« Faut-il avoir peur des nouveaux OGM ? ». **LE NOUVEL OBS** 22/09/16 explique que les anciens OGM étaient faits pour faciliter la vie des agriculteurs tandis que les nouveaux sont fabriqués, au bénéfice des consommateurs et de l'environnement, « au moyen de ciseaux à ADN très précis » plus intéressants que la précédente génération de ciseaux moléculaires connue sous le nom de Crispr. Selon André Choulika, PDG de la société française Collectis, ces nouveaux OGM (en fait des OGE comme organismes génétiquement édités) ont pour but d'« augmenter la qualité nutritionnelle des aliments, adapter les cultures au réchauffement climatique et/ou les rendre résistantes aux maladies pour améliorer leur rendement ». Calyxt, filiale agricole

américaine de Collectis, devrait bientôt proposer un soja avec une huile comparable à celle de l'huile d'olive. De ses cartons, devraient également sortir un blé à teneur réduite en gluten, un autre résistant à l'oïdium, des colzas et de la luzerne. En 6 ans et pour 6 millions de dollars, Calyxt a développé ses OGE alors qu'un OGM classique prend 13 ans et coûte 236 millions de dollars. D'autres sociétés prévoient des vaches sans cornes, des porcelets sans queue ou encore sans testicules (responsables du mauvais goût de la viande), « pour faciliter la vie aux élevages industriels ». Yves Bertheau, directeur de recherche INRA, vient apporter la contradiction. Pour lui, les techniques utilisées pour obtenir les OGM et OGE, « induisent de nombreux effets non intentionnels difficiles à prédire », « ces techniques ne sont ni neutres ni naturelles, et qu'un bon sens précautionneux doit prévaloir concernant toute application commerciale ». Plein de bon sens, le chercheur conclut : « ne vaut-il pas mieux améliorer notre mode d'alimentation et changer la façon de cuire les patates plutôt que de manipuler leur génome pour réduire leur taux d'acrylamide ? »...

## UNE PÉTITION POUR LES SOLS

350 associations européennes dont 32 françaises rassemblées dans People-4soil viennent de lancer une pétition pour obtenir une directive de protection des sols. En fait, il faut sauver le ver de terre, titre **LE PARISIEN** 22/09/16. Selon D. Cluzeau, géodrilologue ou spécialiste des vers de terre à l'Université Rennes-1, il y a environ 40 fois moins de vers qu'il y a 40 ans dans les grandes cultures à cause de l'action de l'homme. La faute aux nitrates, pesticides, utilisation d'engins de labours lourds... À noter que des associations d'agriculteurs qui, comme l'Apad, oeuvrent pour la préservation des sols, n'ont pas eu connaissance de cette action People-4soil !

# FRANCE

## L'AGRICULTURE FRANÇAISE PEUT MIEUX FAIRE

Professeur d'économie à AgroParisTech, Jean-Christophe Bureau constate, dans **CAPITAL** octobre, que « pour les fruits et légumes ou la production animale, nous sommes en déclin ». Nous avons un problème de compétitivité et il faut arrêter de mettre ça sur le dos des réglementations environnementales et des charges sociales car « aux Pays Bas, les charges sociales sont aussi élevées que chez nous et les agriculteurs s'en sortent bien ! ». L'enseignant a le mérite d'être clair en préconisant en premier lieu d'« agrandir les exploitations : les nôtres sont bien trop petites ». « Ensuite, il faut pousser les agriculteurs à repositionner leurs productions » car d'une part, « le consommateur étranger ne comprend rien à nos labels » mais « surtout, parce que ces productions de niche ne correspondent pas forcément à la demande ». L'auteur revient sur le modèle hollandais dont pourraient s'inspirer les agriculteurs français : ils « misent sur les produits de grande consommation, et ils mettent le paquet sur la recherche, la transformation et le marketing » à l'image de ce que font très bien certaines filières en France « comme celle du sucre »...

## IL N'Y EN A QUE POUR LES GROS

« Les gros céréaliers réclament (encore) du blé », titre **SINE MENSUEL** octobre. Très affûté, le mensuel mentionne le chèque de 6,5 millions € aux 4000 céréaliers franciliens pour qu'ils puissent acheter leurs semences. Au printemps,

Macron a offert aux agriculteurs français une déduction d'impôts à hauteur de 40 % des investissements en matériel agricole pour la période avril 2015-avril 2016, ajoute encore la revue satirique. Auparavant, celle-ci était revenue sur l'accord de Lactalis s'engageant pour un prix du lait à 290 euros qui satisfaisait la FNSEA. « Est-ce une bonne affaire pour les éleveurs laitiers ? ». Pour ceux dont les installations sont amorties, ceux où les vaches sont au pré une bonne partie de l'année, ceux-là « vont gagner leur vie (avec des disparités régionales) car leur coût de production est inférieur au prix d'achat du lait ». Par contre, les jeunes et « les grands élevages industriels qui misent sur la course à la compétitivité via des vaches nourries aux aliments achetés (céréales, soja OGM) et une robotisation coûteuse vont continuer de travailler à perte avec un coût de production oscillant entre 340 et 490 euros la tonne »... Mais, en conclut le magazine, il y a toujours l'argent public (subventions, allègements fiscaux, sociaux et environnementaux), qui permet de masquer la faillite du modèle agro-industriel...

### LE PEN ET LA PAC

Dans **LIBERATION 10/10/16** et sur son blog « les coulisses de Bruxelles », Jean Quatremer juge « délirante » l'accusation de Marine Le Pen vis à vis d'une PAC qu'elle qualifie d'« ultralibérale ». Quand le journaliste avance que la PAC « a contribué à protéger une agriculture qui aurait disparu sans elle, à rendre l'UE autosuffisante sur le plan alimentaire [...] », il a raison. Par contre, il est tout de même étonnant que le journaliste n'ait pas remarqué que l'Europe soit passée dans une forme de libéralisme qui se rapproche de l'ultralibéralisme dénoncé par la présidente du Front national. En effet, les conséquences dramatiques de cette politique sont vécues par les éleveurs laitiers depuis la suppression des quotas laitiers...

### VERS LA FIN DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

« Dans une économie mondialisée, libéralisée et de plus en plus concurrentielle, l'exploitation familiale peine à maintenir sa compétitivité », lance Philippe Jeanneaux, économiste, dans **POUVOIRS LOCAUX N° 108**. Pour l'auteur, la crise agricole actuelle sonnerait le glas de cette exploitation familiale. En fait, entre l'agriculture compétitive, exportatrice et l'agriculture locale de qualité, « la FNSEA cherche à concilier les deux logiques pour tenter de maintenir un modèle de l'exploitation familiale à 2 UTH ». Tout ce qui pourrait faire évoluer l'exploitation familiale vers l'entreprise agricole est rejeté : « la cessibilité du bail est autorisée dans le seul cadre familial, les droits à produire ou à prime ne sont pas transférables, le pas de porte est interdit, etc. ». Tout ça converge finalement vers une exploitation familiale non indépendante et « dominée par l'aval », conclut l'économiste... Un agriculteur sur 3 gagne moins de 350 euros par mois en 2015 contre 18 % un an plus tôt, signale **LES ECHOS 12/10/16** à partir de chiffres fournis par la MSA. 10 000 agriculteurs quittent le métier chaque année avant la retraite, renchérit **LE FIGARO 12/10/16**, se référant à la même source MSA.

### LES RÉGIONS AIDENT L'AGRICULTURE

L'Assemblée des Régions de France vient de publier ses statistiques. En matière agricole, les Régions assurent la gestion (directe ou déléguée) de 20,648 milliards € soit 77,2 % des fonds européens (Feder, Feader, Fse, Feamp). Les Régions financent en plus l'agriculture pour 160 millions € de dépenses de fonctionnement et 220 millions de dépenses d'investissement.

Et puis il y a les régions qui, comme Midi-Pyrénées par exemple, ont promis beaucoup pour le développement de la bio, 300 €/ha sans plafonnement. Au final, la région n'a pu honorer ses promesses alors que des agriculteurs se sont équipés en herse étrilles et autres machines. Alors, quelques producteurs ont attaqué l'Etat devant le tribunal administratif...

### L'AGROALIMENTAIRE REPART

Le magazine **RIA octobre** publie son classement 2015 des 171 entreprises agroalimentaires dont le chiffre d'affaires dépasse 100 millions €. Ces grosses sociétés avaient vu leur chiffre d'affaires augmenter de 0,5 % en 2014 alors qu'il a progressé de 1,7 % en 2015... La revue met en exergue les très bonnes performances de Labeyrie (filiale de Lur Berri) et du groupe coopératif normand Agrial.

#### Le classement

Société	C. Affaires (en mio €)	Résultat net
1. Danone :	22 142	1282
2. Lactalis :	16 500	N.C.
3. Pernod Ricard :	8 682	1235
4. Avril :	6 105	N.C.
5. Terrena :	5 044	32,3
6. Sodial :	4 998	32,7
7. Soufflet :	4 910	N.C.
8. Nestlé en France :	4 876	N.C.
9. Agrial :	4 800	52
10. Moët Hennessy :	4 603	N.C.
11. Savencia :	4 442	N.C.
12. Tereos :	4 201	-34
13. Bigard :	4 187	N.C.
14. Agrom. Intermar. :	4000	N.C.
15. Mondelez :	3700	N.C.
16. Vivescia :	3 650	3
17. LDC :	3 479	113,8
18. Roquette frères :	3 300	N.C.
19. Axérial :	3 200	N.C.
20. Cargill France :	3 178	20,5
23. From. Bel :	2949	184
24. Limagrain :	2351	79
27. Even :	2096	15,4
28. Triskalia :	2037	N.C.
29. Cooperl :	1979	N.C.
30. Bonduelle :	1968	N.C.
33. Cristal Unio :	1669	43,8
35. Maisadour :	1579	N.C.
36. Euralis :	1504	N.C.
37. Aucy :	1300	N.C.
38. Lur Berry :	1250	N.C.
44. Eurial :	1000	N.C.
48. Cap Seine :	868	6,9
51. Yoplait fran :	801	26
53. Fleury Mich :	758	17
55. Arterris :	748	4,8
56. LSDH :	748	N.C.
61. Terres Sud :	641	N.C.
62. St Louis suc :	592	- 34,4
66. Le Gouessant :	547	N.C.

Ensuite, on trouve Doux, Vivadour, Dijon céréales puis un tir groupé de laiteries avec Sill, Maîtres laitiers du Cotentin, Senoble, Isigny Ste Mère, Triballat, Fléchar, Laiterie de Montaigu, Alsace lait.

Plus étonnant, Famille Michaud Apiculteurs avec un chiffre d'affaires de 137 millions...

À noter que moins d'une entreprise sur 2 publie son résultat net, notamment le groupe Avril (ex Sofiprotéol) présidé par le président de la FNSEA qui elle-même ne publie pas ses comptes mais qui se permet de reprocher la même chose à Lactalis !

### LE POINT DE VUE DE LA DISTRIBUTION

J. Creyssel, délégué général de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), estime que la crise agricole est avant tout une crise de la surproduction. Les cours sont volatils et « les pouvoirs publics continuent à privilégier les plans de sauvegarde de court terme aux démarches stratégiques ». Dans **LSA 15/09/16**, ce dirigeant dit vouloir travailler avec les producteurs agricoles pour faire un diagnostic de l'évolution de la consommation. « L'offre, par exemple de viande bovine française, correspond-elle aux demandes des consommateurs et des restaurants ? Quels écarts entre les coûts de revient des producteurs ? ». Le responsable note que le cours du porc bio est de 3,50 €/kg soit plus du double du porc conventionnel et « pour autant, la France importe les 2/3 de sa consommation de porc bio ». « Qu'attendons-nous pour modifier cette situation et créer un nouveau modèle agricole français ? ». Il faut adapter la production, claironne-t-il...

### IN VIVO VA DE L'AVANT

Le groupe coopératif agricole réalise 5,7 milliards € de chiffre d'affaires dont 55 % en France (3,7 milliards en agriculture, 1,4 en nutrition et santé animale et 526 en distribution). Dans **LSA 22/09/16**, T. Blandinières, le directeur général, évoque la prise de contrôle de Smag, spécialiste français des systèmes d'information à destination du monde agricole, qui permet de disposer « de 45 % de la base de donnée des fermes françaises ». Cela va permettre de développer l'agriculture de précision pour « produire plus et mieux ». La vente d'aliments frais et locaux grâce à la filiale « Frais d'ici » va se développer et occuper une partie des jardineries gamm vert. Et puis, un brin mégalo, le dirigeant poursuit : « bien sûr, nous pouvons, un jour ou l'autre, acheter une chaîne de magasins pour accélérer notre développement ». Plus loin, il ajoute encore : « c'est le rêve du monde agricole que de maîtriser sa distribution ». En ce sens, il dit d'ailleurs observer « un soutien très fort des politiques »... D'après **AGRA PRESSE 17/10/16**, Arvalis et Agrosolutions (In Vivo) viennent de créer AgTip à 50/50 visant à commercialiser des solutions innovantes pour évaluer, optimiser et valoriser la performance économique et environnementale des entreprises...

À noter qu'un document « rôle de la coopérative en matière de foncier » et émanant de Coop de France, circule actuellement sur le net. À suivre...

### GASPILLAGES A TOUS LES ÉTAGES

**CAPITAL octobre** a listé « les 500 qui jettent notre argent par les fenêtres ». Alors qu'il était ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, l'ancien président du Cnja, a investi 356 millions € dans un superlogiciel de paie des 2,7 millions d'agents de 15 ministères. Au bout de 8 ans, ce logiciel, finalement inutilisable, a été jeté.

Mentionné également, Luc Guyau qui, depuis 2011, occupe une bonne planque en tant qu'inspecteur général de l'Agriculture. La soupe est bonne pour Luc Guyau puisque, dans sa déclaration d'intérêt, le député européen Michel Dantin déclare 62 326,50 € pour l'activité d'inspecteur général de l'agriculture entre le 1/01/09 et le 13/07/09...

### L'AFICAR N'EST PAS SORTIE DU COMA PROLONGÉ !

L'Agence française d'information et de communication agricole et rurale a été officiellement liquidée, informe **JO 28/09/16**. Le conseil d'administration avait voté sa dissolution le 11 septembre... 2008. Elle disposait d'un budget de 2 millions € dont 1,4 des pouvoirs publics. Cette agence était présidée depuis 2006 par Philippe Vasseur qui en démissionna en mars 2008, regrettant le manque de moyens financiers. L'agence devait promouvoir l'image de l'agriculture auprès des consommateurs. Cependant, la tâche était d'autant plus compliquée qu'elle était administrée par tous les syndicats agricoles aux côtés de l'agro-alimentaire et de la distribution...

### LE LAIT ET L'ARGENT DU LAIT

L'Europe donne 14 centimes aux producteurs qui régulent et la France complète de 10 centimes par litre. La maîtrise volontaire de la production laitière concerne 13 000 éleveurs qui ont réduit de 180 000 tonnes, explique le ministre de l'Agriculture à un sénateur (**Rép. Min. Agri. JO Sénat 30/09/16**). Quant au devenir de l'agriculture et notamment des céréales, il nous faut « une stratégie de moyen terme qui combine la performance économique et la performance environnementale et qui favorise une baisse des charges opérationnelles », ajoute Stéphane Le Foll.

Courant septembre, l'enseigne Lidl a communiqué dans les médias à propos des 4 millions € (3 centimes par litre vendu) qu'elle avait mis de côté pour les éleveurs laitiers pour une opération entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre 2016. **LE FIGARO.FR** avait affirmé que les fonds seraient versés à la MSA qui elle-même les répartirait sur 2000 éleveurs...

### LACTALIS PAS CORRECT

**Envoyé spécial de France 2 13/10/16** a montré comment Lactalis se moque des producteurs qui, et c'est un signe profond, ne consomment même plus les produits laitiers de cette société. **PROCESS ALIMENTAIRE septembre** demandait aux syndicats d'arrêter de se focaliser sur Lactalis. D'ailleurs, en annonçant un prix du lait de 270 euros sur octobre, la coopérative Terrena a suscité la colère des éleveurs de la fdpl (branche lait du syndicat majoritaire) qui se sentent trahis (**L'AVENIR AGRICOLE 14/10/16**)... Coops et privés, même combat !

C'est plus qu'une rumeur. Voilà ce qui s'est produit sur le terrain, selon un de mes informateurs ;

Quand le marché libre dit spot est à 412 € la tonne alors que Lactalis est à 280 €, que devinez-vous qu'a fait une poignée de gros éleveurs bretons ? Ils se sont « assis » sur leur contrat avec Lactalis et se sont organisés au niveau logistique pour vendre sur le marché spot. À ce moment-là, ils ont vendu à... Lactalis qui était acheteur sur le marché spot !

### DANONE TRÈS ALTRUISTE

Dans ses 10 exemples de « l'entreprise autrement », **ALTERNATIVES ECONOMIQUES octobre** présente l'expérience de Danone. En 2009, l'entreprise a créé un fonds pour financer des projets pour améliorer le sort de ses fournisseurs. Aux 100 millions € de départ viennent s'ajouter tous les ans la somme correspondant aux 1 % des bénéfices nets du groupe. Soutien aux petits producteurs laitiers algériens, financement d'un projet de méthanisation à Evian, aide apportée à l'un des sites de maraîchage bio du Réseau Cocagne qui réalise de l'insertion dans l'emploi.

Le fonds a apporté 300 000 € par an et collaboré avec l'Institut de l'élevage pour apporter des conseils de gestion

aux éleveurs. En Basse-Normandie, 400 000 €, dont la moitié sont abondés par le fonds Danone, permettent d'aider à la conversion bio des éleveurs laitiers... Pour Anne-Charlotte Dockés (Institut de l'élevage), cet investissement permet des relations apaisées avec les éleveurs et « se mesure aussi sans doute en termes de non-blocage des usines Danone »...

### **DU LAIT BIEN VALORISÉ**

Pendant que l'accord entre éleveurs et Lactalis a fixé le prix du lait à 290 euros les 1000 litres, les producteurs de beauport valorisent leur lait sur la base de 700 euros, remarque Christophe Barbier dans son blog-notes de **L'EXPANSION** octobre. **TRISKALIA MAGAZINE** septembre fait écho de la visite de ses adhérents pour découvrir les producteurs de Comté qui maîtrisent leur production. Un des adhérents de la coop bretonne Triskalia assure : « ce modèle n'est pas transposable. Les producteurs ont su s'allier [...] ». Pour un autre, « l'enjeu est de garder un consensus lorsque les intérêts sont éloignés. Ce modèle d'organisation reste donc fragile »... On croit rêver en lisant les propos de ces éleveurs bretons qui peinent à valoriser leur lait et qui cherchent le défaut dans la cuirasse de producteurs de Comté...

### **LE LAIT SERT A TOUT**

Une jeune allemande a marié ses deux passions, la microbiologie et la haute couture, et depuis 2011 vend des vêtements d'une douceur incomparable à partir de... lait. Une protéine, la caséine, « forme une pâte glissée dans une sorte de machine à nouilles chauffée à 80 degrés, dont elle ressort fine comme des cheveux ». Et, raconte **XXL** mars 2016, cette fibre obtenue à partir du lait est résistante et antibactérienne. Désormais, les fabricants de voitures l'utilisent pour l'intérieur des véhicules. La matière première ne lui coûte rien puisque la chef d'entreprise récupère des lots périmés de laiteries ou de grandes surfaces...

### **POURQUOI UN MANQUE DE LAIT DE CHÈVRE ?**

La filière fromages de chèvre est dynamique au point de manquer de matière première, s'étonne **LES ECHOS** 26/09/16. « Nous pourrions vendre plus de produits finis si nous avions plus d'éleveurs », résume le directeur général de la coopérative Eurial. Qu'attend-il pour se lancer ? Le quotidien économique reconnaît que c'est « un travail harassant, pour 17 000 euros de revenus annuels et quasiment pas de congés ». Et pourtant, alors que les causes sont connues, la filière caprine du Centre Val de Loire « réalise une étude pour comprendre les freins à l'installation et envisager un plan d'action »...

### **QUI EST L'ASSOCIATION L214 ?**

Ses vidéos tournées en caméra cachée dans les élevages et les abattoirs font trembler la filière de l'élevage. **LES INROCKUPTIBLES** 28/09/16 présente les fondateurs de l'association, Brigitte Gothière et Sébastien, son compagnon, un peu plus de la quarantaine, qui deviennent végétariens il y a plus de 20 ans alors qu'ils sont baignés dans un milieu familial qui ne l'est pas. Leurs grands-parents sont éleveurs. L'association a connu un gros boum depuis le début de l'année. Elle compte 25 permanents, 18 salariés et des centaines de bénévoles. Les adhérents (16 000 à jour de leur cotisation selon la revue **CAUSEUR** septembre) viennent de tous les milieux sociaux, des gens de la campagne et même des enfants d'éleveurs, précise la cofondatrice... L'ambition de l'association est de faire de la prévention par rapport à la

maltraitance des animaux mais aussi de poser des questions : « il faut des schémas pour sortir de l'ère des abattoirs : comment accompagner les salariés ? Quel sera l'impact économique ? Nous devons affronter ces questions ».

### **L'ÉLEVAGE DÉCRIÉ**

Parce que les animaux méritent d'être respectés, notre société doit arrêter d'être carnivore, exige un collectif de stars dans une tribune du **MONDE** 21/09/16. Au-delà des souffrances des animaux, il ne faut pas omettre les conséquences environnementales « dramatiques » de l'élevage. En plus des émissions de gaz à effet de serre, le collectif apporte un autre argument de poids : « à l'heure où plus d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable, il faut en moyenne 15 000 litres d'eau pour produire un seul kilo de viande de bœuf ». L'éditorialiste du **MONDE** du même jour prévient tout de même, il ne s'agit pas d'être pour ou contre la consommation de viande, « il s'agit de faire respecter la loi », par rapport à des cas avérés de maltraitance d'animaux. **LIBÉRATION** 21/09/16 propose de remplacer la viande par « des substituts alimentaires recomposés chimiquement ». Pour le patron de la rédaction, Laurent Joffrin, « cela s'appelle le progrès ». Le quotidien évoque la viande à partir de végétaux et s'intéresse plus longuement à la viande in vitro de la PME israélienne SuperMeat commercialisée d'ici juillet 2021. Le professeur Nahmias, cofondateur de SuperMeat, paraît tout de même à côté de ses pompes. Si l'élevage est supprimé, il y aura alors moins d'animaux d'élevage mais dit-il, « on retrouvera des renards, des loups et des lapins dans les champs ». De toutes façons, à la vitesse où vont les choses et sans réforme ambitieuse, « l'élevage poursuivra son inexorable déclin ! », assure **LE FIGARO** 11/10/16.

### **DES PHILOSOPHES AU SECOURS DES ÉLEVEURS**

« Restons humains, mangeons de la viande ! », plaide **CAUSEUR** septembre. En introduction du volumineux dossier, Elisabeth Lévy, directrice de la publication dénonce l'idéologie de certains végétariens extrémistes qui « n'ont rien à envier à leurs ancêtres bolcheviks ». Pour la philosophe, les véritables défenseurs des animaux sont parmi les éleveurs eux-mêmes. En effet, « ils sont de plus en plus nombreux à refuser les diktats de l'Union européenne et des multinationales qui prétendent leur fourguer du soja ou du maïs pour nourrir leurs troupeaux et revenir à une alimentation naturelle et gratuite – l'herbe que nos vaches industrielles et rêveuses excellent à transformer en lait. L'ennui, c'est que la viande issue de ces exploitations modèles reste réservée à la France qui ne va pas à l'hypermarché ». Aussi Elisabeth Lévy invite le « défenseur conséquent des animaux » à se battre « pour la survie d'un élevage à visage humain et pour que sa production soit accessible à tous ». Jean-Pierre Digard, ex-CNRS et spécialiste de la domestication des animaux, imagine que l'introduction de ceux-ci dans le Code civil en janvier 2015, à laquelle « les milieux agricoles ont réagi avec une intensité et des arguments qui ne sont pas à la hauteur des enjeux », pourrait être suivie de leur admission comme nos concitoyens, ainsi que le réclament deux penseurs canadiens. Francis Wolff, spécialiste du statut éthique de l'animal, explique que bientôt « on ne saura plus distinguer les personnes des animaux ». D'ailleurs, l'antispécisme, véhiculé par le philosophe australien contemporain P. Singer et consorts, peut se traduire ainsi. En cas de naufrage, entre un jeune chien et un vieillard, « il faut choisir le chien et jeter le vieillard, le contraire serait du

spécisme ». En fait, on arrive à ces situations extrêmes mais « le fond du problème reste le productivisme qui aboutit à des phénomènes comme la ferme des 1000 vaches. Cela choque, mais comment évaluer la souffrance ou le bien-être de ces vaches ? ». Or, pour ce philosophe, les éleveurs reçoivent sans cesse des messages contradictoires « produisez plus pour survivre par rapport à la concurrence » et « produisez moins pour respecter les conditions de vie des bêtes ». Finalement, cet auteur pense que les éleveurs sont les premières victimes du productivisme et le problème sera résolu quand les êtres vivants mangeront des pierres, ironise-t-il... Directrice de recherche à l'INRA, Jocelyne Porcher considère que le véganisme se développe car « aujourd'hui, il existe des alternatives aux productions animales industrielles ». Ainsi, « plutôt que de produire des cochons à partir du soja, mieux vaut directement faire manger le soja aux consommateurs ». Pour elle, il faut « permettre à des milliers d'éleveurs de travailler avec des bêtes et d'en vivre, et recréer des liens entre les citoyens et leurs animaux de ferme afin de leur donner à comprendre le sens du travail en élevage et le sens de la mort des animaux ». En conclusion, elle nous invite à déguster « avec des amis une côte de cochon noir croustillante, au gras fondant et goûteux. En pleine conscience ». Bon appétit !

### **ALBI VEUT NOURRIR SA POPULATION**

La dernière livraison du nouveau trimestriel **WE DEMAIN** raconte la belle histoire de la ville d'Albi engagée dans une « croisade alimentaire » ou comment produire dans un rayon de 60 km de quoi nourrir ses 50 000 habitants. La municipalité loue des parcelles à des maraîchers, un hectare pour 80 euros (c'est pas cher du tout), qui cultivent bio et selon les principes de la permaculture. Elle soutient la vente directe et des plates-bandes de fruits et légumes en plein centre ville. C'est un adjoint, ancien chef d'entreprise, encarté au Parti radical, qui veut redonner dignité aux gens pauvres tout en permettant de retrouver des aliments sains et goûteux. Albi veut être la première ville, d'ici 2020, à être autonome en matière alimentaire...

### **ACHAT LOCAL**

Les moyens de s'approvisionner en produits frais se diversifient. Il y a les Amaps mais **ALTERNATIVES ECONOMIQUES** octobre mentionne l'association bretonne « Kreiz Breizh Terre Paysanne » qui prélève 5 % sur les factures des 50 à 60 commandes par semaine effectuées auprès de la vingtaine de paysans. Dans ce cas, les consommateurs achètent au coup par coup et ne s'engagent pas. Pas facile de travailler sans garantie d'achat. Conséquence, les paniers de Mariette en Alsace ont mis la clef sous la porte... Quant au collectif percheron, réseau de producteurs normands, il livre une trentaine de groupes de consomm'acteurs parisiens une fois par mois avec une commission de 16 % sur une commande minimale obligatoire de 1000 euros...

### **LES USINES A LÉGUMES POUSSENT COMME DES CHAMPIGNONS !**

Cela fait partie de la révolution high-tech, l'agriculture débarque en ville avec ses usines à légumes, prévient **L'EXPANSION** octobre. Ful (ferme urbaine lyonnaise) va bientôt proposer « une ferme urbaine techno » de 1000 m<sup>2</sup> sur Lyon. Parmi les avantages, une moindre consommation d'eau et de pesticides. Quel sera le goût de ces légumes 2.0, s'interroge le mensuel...

Au Japon, Spread, le leader du marché japonais produit déjà 20 000 à 30 000 laitues par jour à partir d'une telle usine. Le concept plaît au Japon car il s'affranchit de la pollution radioactive. **LA TRIBUNE** 22/09/16 évoque une ferme verticale dans le New Jersey qui doit produire plus de 2 millions de tonnes de végétaux sur 6500 m<sup>2</sup>. Les légumes peuvent pousser en 12 à 16 jours à raison de 22 à 30 récoltes par an... À ce rythme-là, les carences alimentaires semblent assurées !

### **UNE DIVERSIFICATION DANS LE MIDI !**

**TECHNIKART** septembre fait un surprenant reportage chez les « narco-bouseux ». Une nouvelle génération de vendeurs de cannabis sévit dans le sud de la France comme Maurice, fils de vigneron. « La France pinard est devenue la France pétard », sourit le mensuel. On apprend même que l'investissement de 200 euros en graines a permis d'obtenir 14 plants qui produisent chacun entre 500 grammes et un kilo, explique le mensuel. Et puis, ajoute celui-ci, « les cultivateurs locaux » échappent souvent à la prison ferme à l'inverse de « leurs confrères de la banlieue parisienne ».

### **110 000 MICROPOLLUANTS !**

Dans son dossier sur les antibiotiques, **L'EXPRESS** 5/10/16 évoque avec Antoine Andremont, chef du laboratoire de bactériologie à l'hôpital Bichat, « une menace sourde » avec la présence de résidus d'antibiotiques dans les cours d'eau. Or, « l'Union européenne a dénombré plus de 110 000 micropolluants issus de procédés industriels, de pratiques agricoles ou d'activités humaines quotidiennes », note l'hebdo. Celui-ci précise : « les plus connus restent les déchets chimiques (pesticides, hydrocarbures, solvants, détergents, cosmétiques...), puis les métaux lourds (plomb, cadmium...) ou les débris radioactifs ». Et puis, il y a les produits pharmaceutiques que sont « les bêtabloquants, les antidépresseurs, les analgésiques, les hormones et, donc, plus récemment, les antibiotiques ». Toutefois, pour les antibiotiques, il ne faut pas confondre danger et risque, selon Yves Levi (CNRS/Université Paris (Sud)). Voilà qui demande des explications...

### **LES ARGUMENTS D'UN CRITIQUE DU BIO**

**VALEURS ACTUELLES** aime faire peur en titrant par exemple à propos des migrants, dans l'édition 6/10/16, « ils sont arrivés près de chez vous... ». Toujours très conservatrice, la revue ne craint pas pesticides et OGM tout en critiquant très durement la filière bio. Dans le premier numéro du mois d'octobre, l'hebdo fait découvrir le dernier livre de Jean de Kervasdoué qui veut « démasquer les imposteurs ». Dans « ils croient que la nature est bonne », l'auteur affirme qu'en vin de Bordeaux, le bio permettrait « une récolte vinifiable qu'une fois tous les 5 ou 6 ans ». Il prétend même que « pour l'instant, les parcelles de l'agriculture biologique, très minoritaires, sont protégées par les vignerons qui traitent autour de leur propriété ». Pour l'écrivain, l'agroécologie, c'est le marché des bobos bio. Mais ce marché « n'est pas infini et l'on peut prévoir, du fait de la surproduction vraisemblable, l'arrivée de la crise du bio avant 2020 », en conclut l'auteur qui fait preuve de prophéties.

### **UN ARRÊTÉ FAIT DÉBAT**

Le ministre de l'Agriculture s'est trouvé interpellé par le député Alain Chrétien à propos d'un projet d'arrêté « que vous vous apprêtez à prendre sur l'extension des zones non-traitées (qui) fera perdre près de 4 millions d'hectares

cultivables à notre pays ». « Aucun arrêté n'a été décidé aujourd'hui », rétorque S. Le Foll (Rép. Min. Agri. JO Ass. Nat. 4/10/16). En fait, explique le ministre de l'Agriculture le lendemain au Sénat (Rép. Min. Agri. JO Sénat 5/10/16), une association de la FNSEA, (l'association nationale pommes poires) « n'étant pas satisfaite de la réglementation en vigueur, avait voulu obtenir de plus larges dérogations. Aussi le Conseil d'Etat, constatant que cet arrêté n'était pas conforme à la réglementation européenne, l'a retoqué. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui obligés de le renégocier ». À suivre...

### DES PESTICIDES DANS LES FRUITS

« Trop de pesticides dans les fruits », s'alarme **QUE CHOISIR octobre** en sa Une. Les analyses de l'association montrent que les résidus sont présents surtout dans les fraises et le raisin et moins dans les poires et les pommes. Les pionniers du changement de pratiques « se sentent parfois bien seuls face à un environnement qui encourage le statu quo », « car les pesticides ont complètement façonné les filières, de la fourche à la fourchette ». Preuve en est avec le témoignage d'un arboriculteur du Cher, Pascal Clavier, qui a converti 10 de ses 50 ha de pommiers en bio. Il y a surtout de nombreuses contraintes techniques. Toutefois, celui-ci avoue : « avant, j'étais un numéro pour ma coop et un code de traçabilité pour mes acheteurs. J'ai retrouvé une dignité en vendant mes produits en direct ». Mais la balle est aussi dans le camp des consommateurs. « Quand nous rechignons à acheter telle variété ancienne résistante aux maladies, quand nous replaçons sur l'étal un concombre tordu ou une pomme un peu tachée, nous contribuons nous aussi à l'abus de pesticides », conclut le mensuel.

### CANCER DU SEIN ET PHYTOS

**LE NOUVEL OBS 8/09/16** consacre sa Une au cancer du sein. André Cicocella, chimiste toxicologue de renom mais électron libre, vient d'écrire « cancer du sein. En finir avec l'épidémie ». Celui-ci est formel : le cancer du sein comme celui de la prostate serait lié à « un fort impact de l'environnement ». Il est encore plus affirmatif quand il déclare : « les substances les plus employées dont on connaît la grande dangerosité ne sont qu'une vingtaine. Interdisons aux industries et aux agriculteurs de les utiliser et nous commencerons à nous attaquer au problème »...  
Dommage que la vingtaine de substances ne soit pas définie dans l'article. À suivre après lecture de l'ouvrage...

### DU NEUF DANS LES RUCHES !

Même à de très faibles doses, la moitié de la dose létale, les insecticides font perdre la capacité d'orientation des abeilles qui finissent par mourir, observe Yves Le Conte. Dans **LA RECHERCHE octobre**, ce directeur de recherche à l'INRA rappelle aussi qu'une synergie se crée entre les pesticides avec « des effets cocktail aux conséquences désastreuses ». Les « pesticides interagissent également avec les virus et les parasites des abeilles comme Nosema ». Le chercheur se félicite du retrait de l'insecticide Cruiser en 2012. Mais, attention, il réfute tout manichéisme : « il faut nourrir la planète, et l'interdiction totale des pesticides est impossible [...] ». Toutefois, il propose des améliorations à réaliser. Ainsi, « par exemple, les méthodes utilisées pour tester les effets des insecticides sur les abeilles avant l'obtention d'une AMM sont très rudimentaires, elles ne prennent pas en compte les doses sublétales »...

### TROP DE NORMES EN AGRICULTURE

C'est un travail d'actualité. Le 14 septembre dernier, le sénateur Daniel Dubois a remis un rapport d'information réalisé par un groupe de travail composés de sénateurs de toutes sensibilités politiques sur les « normes agricoles ». Les normes viendraient surtout de l'Europe et la France ne surtransposerait pas les textes européens. Toutefois, le gouvernement reconnaît qu'il y a surtransposition car, mentionne le rapport, dans le domaine de l'eau « le gouvernement a annoncé en septembre 2015 s'engager à mettre en place une nouvelle méthode de définition des normes, afin de s'assurer que les exigences européennes ne seront pas transposées de manière excessive dans le droit national. La fin des sur-transpositions constitue un engagement politique fort, mais qui doit être confronté à la réalité de l'action ». En fait, il s'agirait plutôt « d'interprétation plus restrictive » de la part des administrations. Voilà qui fait qu'aujourd'hui, dans les autorisations d'installations classées, 25 % sont attaquées, avec succès, au tribunal, note Daniel Dubois...

Quel est le degré d'association des agriculteurs, à travers leurs organisations professionnelles, au processus d'élaboration des normes ? « **Au niveau européen, il existe un processus normal formel de prise en compte des intérêts des professionnels à travers des mécanismes de consultation sur les projets de textes** ». « Par ailleurs, les intérêts du monde agricole sont défendus à Bruxelles par des organisations comme le COPA-COGEA ». Au niveau national, « il existe une réelle association du monde agricole à la prise de décision en matière de normes agricoles ». « Cette pratique est performante surtout pour les normes pilotées par le ministère de l'Agriculture ». En matière d'élevage, « des mesures de simplification récemment prises » (par le gouvernement socialiste) dont l'article 104 de la loi Macron a allégé les normes relatives aux installations classées. Ainsi, le délai de recours de tiers à l'encontre des décisions relatives aux élevages a été réduit de 1 an à 4 mois. Par contre, il n'y a pas de démarche globale de simplification des normes en dehors des administrations en charge de l'Agriculture. De même, il n'y a pas d'évaluation économique de l'incidence des normes notamment sur les entreprises agricoles. D'après Daniel Dubois, dans la Somme, l'extension des zones nitrates a fait perdre 48 exploitations laitières en un an. Cet élu relève l'incohérence émanant parfois d'un même ministère. L'agriculteur ayant un méthaniseur peut utiliser 100 % des CIPAN dans celui-ci. En même temps, un projet d'arrêté prévoit que le possesseur d'un méthaniseur qui utilise plus de 15 % des CIPAN ne puisse bénéficier du rachat au prix normalisé du gaz au niveau national ! Les agriculteurs ne sont pas assez associés aux décisions dans les réglementations. Ainsi, au Conseil national de la protection de la nature qui décide dans les grands projets d'infrastructures et analyse les mesures de compensation écologique, ils n'ont qu'un siège sur une quarantaine ! Néanmoins, remarque Odette Herviaux, « lorsqu'on demande aux organisations syndicales, diverses et variées, de nous donner des cas très concrets de normes qu'il faudrait non pas assouplir, mais faciliter, nous ne recevons, en définitive, que très peu, voire pas du tout de réponse »...

### LES ASSUREURS N'AIMENT PAS LE PHOTOVOLTAÏQUE

Les 350 000 installations en France occasionnent plus de 100 millions € de charge sinistre annuelle. Entre 2010 et 2013, les sinistres portaient sur des défauts de produits et d'étanchéité. Actuellement, ce sont les court-circuits qui

sont fréquents. L'incendie est « LE risque » le plus coûteux avec 50 % du coût total des sinistres, note **L'ARGUS DE L'ASSURANCE 23/09/16**.

### LES OBLIGATIONS DE LA MSA

Suite à un contrôle, la caisse de MSA a l'obligation impérative d'adresser une lettre d'observations aux personnes contrôlées, ainsi que le confirme un récent arrêt de la Cour de cassation relayé par **LA GAZETTE DU PALAIS 27/09/16**.

### UN FOSSÉ N'EST PAS UN COURS D'EAU

**LE FIGARO 11/10/16** mentionne des contraintes subies par l'agriculteur français. Pour nettoyer un fossé d'écoulement des eaux dans un champ, l'agriculteur doit demander une autorisation à la police des eaux. Inexact. En effet, **SCIENCE ET VIE octobre** rappelle que le Code civil autorise les propriétaires de fossés à intervenir et il n'est demandé aucune autorisation ni déclaration pour le curer...

### PRIX DES CÉRÉALES PAYÉES PRODUCTEURS

D'après une enquête FranceAgriMer, le blé tendre a été payé ferme 141 €/tonne et 126 € en prix d'acompte en septembre 2016. Les chiffres pour le maïs sont respectivement 139 et 135 €...

### COMMENT ESSAYER DE RÉSOUDRE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (SUITE)

Le réseau Emergens accompagne le dirigeant d'entreprise à redevenir maître de son activité (dirigeant autonome et

responsable), quitte parfois à rompre totalement avec un système de fonctionnement certes confortable mais qui le conduit aujourd'hui dans l'impasse.

Pour les situations les plus obérées, les procédures collectives (procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, spécifiquement ouvertes aux agriculteurs depuis 1988 !) sont des outils particulièrement efficaces, à condition d'être bien maîtrisées et utilisées à bon escient (cf. encart).

En effet, ces procédures, encore trop souvent et à tort agitées tel un épouvantail, permettent en réalité de restructurer efficacement la dette, réorienter et/ou réorganiser son activité, et ainsi sécuriser et pérenniser l'entreprise tout en protégeant la famille du dirigeant et les cautions. Et, au final, elles permettent de préserver le tissu socio-économique autour de l'entreprise.

Contact : par téléphone au 05 62 26 72 84  
ou mail à [experts.emergens@orange.fr](mailto:experts.emergens@orange.fr)  
Site internet : [www.reseau-emergens.fr](http://www.reseau-emergens.fr)

### CONGRÈS NATIONAL DROIT RURAL

Les 25 et 26 novembre à Bordeaux, l'AFDR planche sur le droit pénal et l'agriculteur. Seront donc traités : le pas de porte, l'atteinte à l'environnement, l'emploi de main d'œuvre, le bien-être et santé animale, l'application de produits phytos, etc.

### L'APAD

Le 10 novembre, c'est la première université aux champs de l'agriculture de conservation basée sur deux principes : le sol n'est pas travaillé et il est toujours couvert. François Mandin, président de l'association régionale et sa bande de collègues fort sympathiques présenteront leurs expériences en la matière sur 11 sites en sud Vendée et Deux-Sèvres. Le but de la journée est de montrer comment s'engager dans cette voie de l'agriculture de conservation sachant qu'il n'y a pas de recettes toutes faites...

### RECHERCHE TÉMOIGNAGES

Deux équipes de France Télévisions préparent une émission sur le syndicalisme agricole et la FNSEA en particulier. Les journalistes souhaitent montrer les rouages et les implications du syndicat jusque dans le quotidien des agriculteurs (CDOA, Safer, Crédit agricole, Groupama, coopération agricole, etc.). Si vous avez des choses à dire, devant ou hors caméra, faites le savoir...

### ATOUTS ET CONTRAINTES DES PROCÉDURES COLLECTIVES :

ATOUTS	CONTRAINTES
<b>Effets forts du jugement d'ouverture:</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Suspension des poursuites</li><li><input type="checkbox"/> Interdiction des paiements</li><li><input type="checkbox"/> Arrêt du cours des intérêts</li></ul>	<b>Publicités de la décision</b>
<b>Durée « longue » de la période d'observation qui permet de remettre à plat son organisation</b>	<b>Surveillance étroite des organes de la procédure</b>
<b>Plan élaboré par le débiteur (le cas échéant avec l'aide de l'administrateur judiciaire)</b> en cohérence avec l'économie de l'entreprise ; durée de 15 maximum en agriculture!	<b>Autorisation à demander en cas d'acte sortant de la gestion normale de l'activité</b>
<b>Particularité sauvegarde:</b> le plan s'il est arrêté par le tribunal <b>bénéficie aux cautions</b> personnes physiques	<b>Coût important, à relativiser</b> en fonction des résultats de la procédure (remises négociées notamment)

ARGOS... Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 07 71 05 04 70 - e-mail : [ARGOS.Laluc@wanadoo.fr](mailto:ARGOS.Laluc@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : Guy Laluc - Conception et impression : SETIG Palussière  
CPPAP : 1020T87176 - Reproduction interdite.

### Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ARGOS Communication Agricole, au prix de 60 € les 11 numéros.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Je joins un chèque à l'ordre de

**Argos Communication Agricole**

Espace Performance - 42 avenue du Lac de Maine - 49000 Angers

PS : un justificatif vous sera envoyé.